

(N° 151.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Dierck Stinze, Capitaine de navire de commerce à Anvers.

(Voir le N° 127 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bade (Hanovre), le 25 décembre 1791; après avoir servi en Angleterre, il se mit en 1814 au service de la marine Hollandaise, et est devenu Capitaine de navire en 1825; il n'a cessé de naviguer du port d'Anvers sur des navires nationaux.

Il possède des propriétés immobilières en Belgique. Marin expérimenté, les autorités consultées font de lui un brillant éloge.

Aux termes de la loi du 21 juillet 1844, il faut que la faveur qu'il sollicite, lui soit accordée endéans les trois années, pour qu'il puisse être exempté du droit d'enregistrement. La Chambre des Représentants lui a accordé la naturalisation ordinaire, à l'unanimité des 51 membres présents, dans sa séance 8 février 1847.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.